



Belvaux/Sanem, le 10 juin 2026

## AVIS AU PUBLIC

**Objet:** Lotissement  
**Réf. communale :** 2026-01  
**Loi applicable :** loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Sanem a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'en date du 23 avril 2026, le Conseil communal de la Commune de Sanem a approuvé le lotissement 2026-01.

**Objet du lotissement:** Parcelle N° : 1422/6455  
Section : C de Belvaux

Le lotissement, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiches dans la commune.

La secrétaire,

Manon Greven



la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bimtz